

M. Anderson: Oui, pardon, le ministre des Finances. Si le député le dit sérieusement à l'instar de son collègue de Regina-Est aujourd'hui, j'espère que tous les deux et sans oublier leur riche collègue de York-Sud, ont pris des dispositions en vue de faire exactement cela. Autrement, j'aurais l'impression qu'une fois de plus les députés du Nouveau parti démocratique agissent comme s'ils disaient: «Ne faites pas ce que nous faisons, faites ce que nous disons», ce qui traduit bien la double règle que nous voyons si souvent suivie par les députés de ce parti.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. L'honorable député de Broadview a la parole.

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement; comme Votre Honneur le dit si souvent, je me demande au juste quand le député va en arriver à sa question.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai donné la parole au député de Broadview pour qu'il puisse répondre à une question. L'honorable député de Comox-Alberni se lève-t-il pour contribuer au débat?

M. Gilbert: Monsieur l'Orateur, j'ai entendu la question de l'honorable député. Je me réjouis de voir les députés si nombreux à la Chambre, ce qui est assez édifiant pour un vendredi après-midi. Quand nous avons conseillé au ministre des Finances d'essayer de vivre avec \$39.60 par semaine, ce qui équivalait à une prestation d'assurance-chômage moyenne, nous l'avons mis au défi. Or, ce qui me plaît dans notre régime de gouvernement, c'est qu'il y a une banquette avant où viennent s'asseoir ceux qui essaient de gouverner le pays. Mais si ces hommes-là ne relèvent pas le défi, il ne nous reste plus grand-chose à faire. Il faut qu'ils relèvent nos défis, tout comme ils l'ont fait hier en acceptant de retirer le bill concernant l'Auditeur général.

Je suis sûr que l'honorable député d'Esquimau, ou plutôt d'Esquimalt—le nom de sa circonscription me fait tellement penser à une glace au chocolat que j'ai peine à me le rappeler.

L'hon. M. Dinsdale: Une glace «à la poire», oui.

M. Gilbert: Le député d'Esquimalt-Saanich est un célibataire, un homme qui ne connaît pas les responsabilités du mariage ou de la paternité. N'empêche qu'il pourrait représenter les célibataires du Canada et s'il peut vivre avec \$39 par semaine et qu'il veut relever le gant, j'accepterai moi aussi le même défi et je vivrai avec \$39 par semaine, plus les allocations d'homme marié et de père de famille, et là nous verrons bien.

M. Anderson: Monsieur l'Orateur, avec la réponse que vient de donner le député, je crois qu'il convient de poser une question complémentaire.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. A mon regret, je dois dire à l'honorable député de Broadview [M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

que son temps de parole est écoulé, et qu'il n'est pas réglementaire de recevoir une autre question sans le consentement unanime de la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Laissons-le poser sa question supplémentaire.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le député de Lanark-Renfrew-Carleton a la parole.

M. Murray McBride (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, je ne prendrai que quelques instants pour commenter le numéro 44 des ordres du jour, inscrit au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro). Les discours prononcés des deux côtés de la Chambre dans le débat jusqu'ici ont relevé la plupart des difficultés. J'ajouterai quelques mots pour signaler que, à mon avis, ce bill, tout en étant de caractère restreint et en ne cherchant qu'à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse, ne me semble qu'une facette d'une tentative globale pour éliminer ou réduire la pauvreté au Canada.

Dans cette tentative globale, évidemment, on a recours à divers dispositifs: allocation familiale, pension de la sécurité de vieillesse, supplément de revenu garanti, Régime des pensions du Canada, Régime d'assistance publique du Canada, etc. Je n'entrerai pas dans le détail de ces dispositifs; on le fera, j'espère, au comité.

Pour moi, un revenu garanti est une chose inévitable au Canada, à l'époque de progrès technologiques que nous traversons et qui durera encore assez longtemps. Tôt ou tard, il nous faudra instaurer un programme global et intégré de revenu garanti, d'application uniforme. Ce que nous avons à l'heure actuelle, si je puis me permettre de le décrire dans son acception la plus large, se réduit simplement à cela, un revenu garanti. Si l'on tient compte des programmes que j'ai mentionnés et des autres, qui sont régis par les municipalités et les provinces avec l'aide du gouvernement fédéral, je ne vois pas comment le niveau de vie d'une personne pourrait être inférieur à une norme économique donnée. Le problème qui se pose ici, c'est que la norme varie selon l'âge de la personne.

Par exemple un homme de 64 ans devra attendre d'avoir 65 ans pour avoir droit à une certaine catégorie de prestations. La question est vraiment d'ordre théorique. Pas un député ne voudrait voir un Canadien réduit à un niveau inférieur à une norme donnée, mais le problème au fond, est d'ordre financier: pouvons-nous nous permettre d'assurer tel revenu à la population? Pouvons-nous nous permettre d'adopter un revenu garanti plus élevé au Canada? Si oui, nous devons alors nous demander ce qu'il nous coûtera. Certains députés prétendront, logiquement, que nous ne pouvons nous permettre de ne pas l'assurer. D'après moi, les deux avis peuvent se défendre.

• (2.50 p.m.)

Permettez-moi de m'arrêter un instant à ces arguments. Le député de Broadview (M. Gilbert) a cité correctement ce que j'ai dit, tel qu'en fait foi le hansard du 6 avril, soit que les relevés effectués au New Jersey, et à